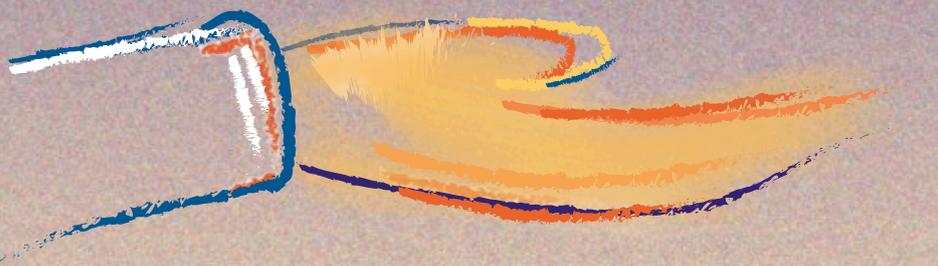


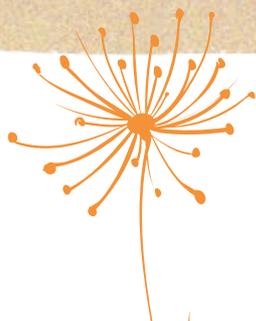


2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ



SIFUREP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
FUNÉRAIRE
DE LA RÉGION PARISIENNE



SOMMAIRE



LE SIFUREP

Un service public funéraire essentiel

Une gouvernance plurielle

p. 6



L'ESSENTIEL DE 2020

p. 10



LE CONTRAT DE DÉLÉGATION POUR LE SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Une offre funéraire contrôlée à coût maîtrisé

p. 14



LES ÉQUIPEMENTS FUNÉRAIRES

*Des établissements au plus près
des besoins des familles*

p. 16

L'ACCOMPAGNEMENT AUX COLLECTIVITÉS

*Une expertise et des études
pour éclairer les décisions*

p. 20



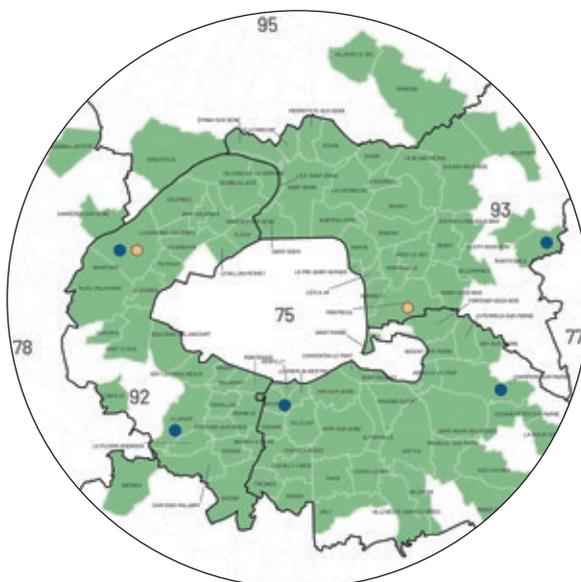
LA CENTRALE D'ACHAT

*Un outil de mutualisation pour
simplifier la gestion et maîtriser les coûts*

p. 22

CARTES & LISTE DES VILLES ADHÉRENTES

p. 24 et 26





ÉDITO DU PRÉSIDENT



Être attentifs aux défunts est essentiel à la vie, universel. Il est donc important de s'en préoccuper dans une société. La pandémie de la COVID 19 a montré ô combien il est indispensable de prendre soin de nos morts et de l'organisation du dernier adieu pour « réparer » les vivants. Le **SIFUREP** agit depuis plus de 110 ans pour un service public funéraire de qualité accessible au plus grand nombre de Franciliens. Il apporte appui, expertises, services, conseils funéraires essentiels aux collectivités territoriales qui l'ont rejoint : 106 collectivités d'Île-de-France.

L'année 2020 a été particulièrement éprouvante et a aussi révélé que les acteurs du funéraire - dont font partie les communes - sont indispensables dans la chaîne sanitaire et qu'il est important dans ces moments graves de mettre en place des synergies.

Les professionnels ont dû relever des défis difficiles, inédits et su faire preuve d'inventivité pour accompagner au mieux les familles dans leurs rituels de deuil. Merci à eux pour leur travail quotidien. Merci également aux élus pour leur investissement dans la vie des instances du syndicat qui n'ont pas été interrompues, bien au contraire, qui ont été très actives en ce début de mandat pour faire face à la crise et se projeter vers l'avenir.

Jacques KOSSOWSKI,
Président du SIFUREP, Maire de Courbevoie.

« *Le Sifurep agit depuis plus de 110 ans pour un service public funéraire de qualité...* »

« *...les acteurs du funéraire (...) sont indispensables dans la chaîne sanitaire...* »

LE SIFUREP

Un service public funéraire essentiel

Syndicat mixte intercommunal Funéraire en Région Parisienne, le SIFUREP a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Le **SIFUREP** est le partenaire des collectivités dans l'organisation, la gestion et le contrôle du service public funéraire sur leur territoire, avec :

- la possibilité pour tous d'accéder à un service public funéraire et à des équipements de qualité à un prix maîtrisé ;
- des conseils aux collectivités dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés ;
- une vision prospective, notamment autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires, pour anticiper les besoins à venir.

Ces missions sont exercées avec le souci constant de répondre aux besoins des familles endeuillées et des communes.

Le funéraire est un secteur particulier. Il concerne une mission de service public que, malheureusement, tout citoyen sollicite à un moment donné, dans une situation de deuil et donc de vulnérabilité. Mais il est aussi un secteur ouvert à la concurrence, avec de forts enjeux économiques. Cette particularité renforce les exigences de transparence et de régulation par les pouvoirs publics pour réguler le marché. Le **SIFUREP** fait partie de ces acteurs publics de contrôle et de régulation.

UNE GOUVERNANCE PLURIELLE

Chaque commune adhérente est représentée au sein du Comité du **SIFUREP**. Les décisions sont prises dans le respect des approches de chaque collectivité et de la défense de l'intérêt général.

Tous les six ans, sur le calendrier des élections municipales, les conseils municipaux des communes adhérentes élisent un délégué et un suppléant pour les représenter. Ceux-ci composent le Comité du Syndicat, qui délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

L'activité du conseil est préparée autour d'un bureau élu par le Comité en début de mandat et composé de 13 membres.



Jacques KOSSOWSKI
Président du SIFUREP
Maire de Courbevoie



CHRISTIAN METAIRIE
1^{er} Vice-Président
Maire d'Arcueil



JEAN MILCOS
2^e Vice-Président
Conseiller municipal
de Clamart



HASSAN HMANI
3^e Vice-Président
Conseiller municipal
de Nanterre



BERNARD GAHNASSIA
4^e Vice-Président
Maire-adjoint
de Puteaux



SERGE FRANCESCHI
5^e Vice-Président
Maire-adjoint
d'Alfortville



CLAIRE DELESSARD
6^e Vice-Présidente
Conseillère municipal
de Maisons-Alfort



FATAH AGGOUNE
7^e Vice-Président
1^{er} Maire-adjoint
de Gentilly



STÉPHANE PERRIN-BIDAN
8^e Vice-Président
Conseiller municipal
de Suresnes



ÉVELINE NOURY
9^e Vice-Président
1^{ère} Maire-adjointe
de Boissy-Saint-Léger



SAMIRA YAZIDI
10^e Vice-Président
Conseillère municipal
d'Épinay-sur-Seine



CHRISTIAN LAGRANGE
11^e Vice-Président
Conseiller municipal
des Lilas



ÉRIC COUTURE
12^e Vice-Président
Maire-adjoint au
Perreux-sur-Marne

CHIFFRES CLÉS

106 ADHÉRENTS AU SIFUREP

65 ADHÉRENTS
À LA CENTRALE D'ACHAT

668 000 personnes sont décédées en France, en 2020, soit **53 900 de plus (+ 9%)** qu'en 2019.

Pour l'Île-de-France ce sont **90 500 personnes (+ 20%)** qui sont décédées.

SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Sur le territoire du **SIFUREP**, OGF/PFG a organisé **5 819 obsèques, soit + 21,3%** par rapport à 2019

dont :

- **3 714** au tarif **SIFUREP** ;
- **539** obsèques ont concerné des personnes dépourvues de ressources et des enfants de moins d'un an.

Les 5 crématoriums gérés par le SIFUREP ont réalisé **9 413 crémations**.

Les 2 chambres funéraires ont totalisé **2 566 admissions**.

LES RECETTES DU SYNDICAT

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de **997 506,80 €**. Elles sont constituées en quasi-totalité des frais de contrôle versés par les délégataires, au titre des contrats de délégation de service public conclus par le syndicat, des cotisations des communes adhérentes au syndicat, des cotisations à la centrale d'achat ainsi qu'aux marchés liés et des remboursements de personnel mis à disposition au bénéfice du syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

Pour la section d'investissement, les recettes sont constituées en totalité par les amortissements, l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, le remboursement des investissements pour le cimetière de Villeteuse, le résultat d'investissement reporté, et le fonds de compensation pour la TVA pour **3 491,47 €**.



LES DÉPENSES

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **813 351,40 €** (hors restes à réaliser).

Elles sont essentiellement constituées par :

- les charges à caractère général : **343 867,17 €** qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du syndicat, et à l'accomplissement de ses missions ;
- les charges du personnel : **343 028,11 €** ;
- les autres charges de gestion courante : **126 456,12 €**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à **88 838,73 €**.

UNE ANNÉE BOULEVERSÉE

PAR LA COVID 19



UNE HAUSSE DES DÉCÈS SANS ÉQUIVALENT DEPUIS L'APRÈS-GUERRE

L'épidémie du virus de la Covid-19 a plongé chacun de nous et chacune des communes du Syndicat dans une situation d'urgence sanitaire.

La mortalité a été exceptionnellement importante en 2020 avec près de **669 000 décès toutes causes confondues**, soit **56 000 décès de plus qu'en 2019 (+ 9%)**. Une telle hausse de la mortalité n'a pas été enregistrée en France depuis 70 ans. Cette hausse a été très inégale selon les territoires, et **l'Île-de-France a été la région métropolitaine la plus touchée par le surcroît de mortalité, avec une augmentation de 20% des décès** par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. **Cet excès de mortalité a été particulièrement fort au printemps (+ 85%) et plus contenu à l'automne (+ 21 %)**.

Les départements de la **Seine-Saint-Denis** et du **Val-d'Oise** ont été les plus concernés par le surcroît de mortalité avec respectivement **25% et 24%** de décès supplémentaires par rapport à la moyenne 2015-2019. L'augmentation a été particulièrement élevée dans de nombreuses grandes communes situées aux franges de ces départements, telles que **Bobigny, Goussainville (+ 42%), Gonesse, Sarcelles et Stains (+ 41 %)**. Il s'agit aussi des départements où le virus a fortement circulé l'an dernier. La hausse a été plus modérée à Paris, dans les Hauts-de-Seine et en Seine-et-Marne. **Paris est le territoire d'Île-de-France où la hausse des décès a été la plus contenue (+ 17%)**. **Seul le 19^e arrondissement, jouxtant la Seine-Saint-Denis, a connu un excès de décès important (+ 30%)**. Dans les Hauts-de-Seine et en Seine-et-Marne, l'augmentation de mortalité est également restée contenue, au même niveau qu'à Paris. Dans ces départements, la part de travailleurs qui y résident est plus limitée et beaucoup d'actifs ont pu télétravailler, parfois même loin de chez eux, comme en témoignent les départs observés lors du premier confinement. En Seine-et-Marne, la densité de population est plutôt faible par rapport au reste de la région (237 habitants au km² contre 1022 pour la région), ce qui a pu limiter la propagation du virus en 2020.

Mais pour l'Insee, **la crise sanitaire n'explique pas à elle seule cette surmortalité**. D'autres facteurs, comme le vieillissement de la population, la restriction de l'accès aux soins ou, à l'inverse, la baisse des accidents de la route et de l'exposition aux risques professionnels pendant le confinement, entrent également en ligne de compte dans l'analyse globale de la mortalité.

Le seuil des 100 000 décès dus à l'épidémie de la Covid-19 a été dépassé entre le printemps 2020 et 2021, ce qui inscrit cette pandémie dans la lignée des grandes épidémies du 21^e siècle.

DES DEUILS COMPLIQUÉS

Au-delà du constat du nombre exceptionnel de défunts, ce sont les conditions du décès et la difficulté à faire son deuil qui interpellent et nous marqueront tous. La société dans son ensemble en vient à s'interroger sur sa responsabilité et sa nécessaire évolution.

Lors de la première vague de l'épidémie, les opérateurs funéraires ont dû s'adapter à un accroissement de la mortalité : accueil restreint des familles, cimetières fermés, cérémonie à huis clos, engorgement des équipements dans certaines régions et délais d'inhumation /crémation considérablement rallongés, création de sites funéraires provisoires.

L'enjeu durant la seconde vague, outre la prise en charge des inhumations, a été d'offrir aux familles le meilleur hommage à leurs défunts en dépit des contraintes de sécurité sanitaire.

La troisième vague a révélé l'usure mentale des français et des familles « en état de sidération ».

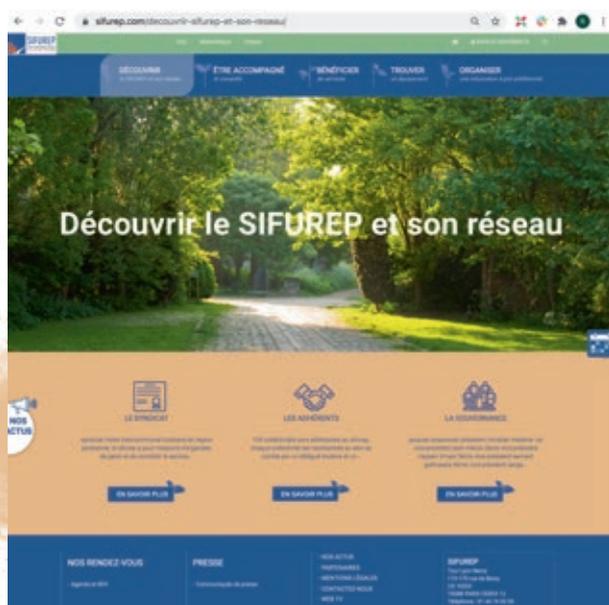
Des voix s'expriment et des initiatives voient le jour : journée d'hommage aux défunts, colloque en partenariat avec le comité consultatif national d'éthique pour aborder la question de la mort, de la fin de vie, et du deuil pendant la pandémie, en particulier dans les EphaD.

L'ampleur du phénomène est difficile à quantifier, mais **avec le vieillissement de la population, les personnes âgées de plus de 60 ans, en situation précaire, sont parfois frappées, de par leur isolement, de « mort sociale ».** La crise sanitaire a amplifié cette situation jusqu'à parfois rendre ces décès « invisibles ». Le décès est parfois constaté plusieurs semaines après, le voisinage s'interrogeant sur leur responsabilité dans l'isolement des aînés.



LE SIFUREP A PROCÉDÉ À UNE REFONTE COMPLÈTE DE SON SITE INTERNET

Pour que les internautes puissent découvrir de façon plus intuitive et exhaustive les activités du syndicat, les services proposés pour l'organisation des obsèques et des éclairages sur les évolutions du secteur funéraire.



Ce site s'adresse en priorité aux communes d'Île-de-France, public et territoire d'intervention du **SIFUREP**. Mais c'est aussi un canal de communication où particuliers, opérateurs funéraires, associations et partenaires peuvent trouver des informations utiles pour être mieux informés sur les étapes, procédures et services à solliciter pour l'organisation d'obsèques.

OPTIMISÉ POUR LE RÉFÉRENCIEMENT ET AVEC DES RUBRIQUES REPENSÉES.

Le nouveau site du **SIFUREP** propose

- Des **contenus entièrement retravaillés** et des documents **facilement accessibles** ;
- Des **informations clés et des conseils** sur les démarches à effectuer dans l'organisation des obsèques, des conditions à réunir pour bénéficier des offres proposées par le Service Extérieur des Pompes Funèbres du **SIFUREP** et des modalités d'adhésion à la centrale d'achat présentant les services associés ;
- Un **accès exhaustif à l'ensemble des équipements funéraires** gérés par le **SIFUREP** ;
- Un **espace actualités, agenda et presse visible en page d'accueil** ;
- Des **services complémentaires**, notamment la possibilité pour les adhérents d'accéder directement à leur espace adhérent.

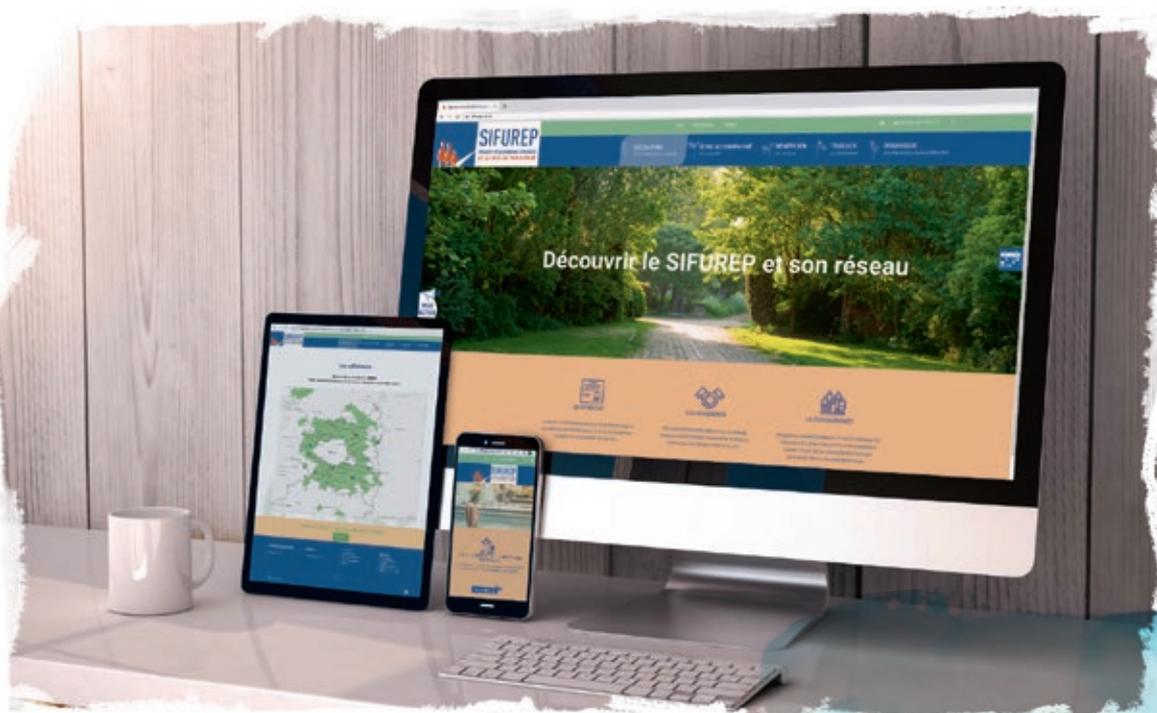


LES NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DE CE SITE SONT :

- une **carte interactive des adhérents** ;
- un **moteur de recherche puissant** pour une navigation par mots-clés facilitée ;
- une **foire aux questions** qui permet d'obtenir l'essentiel des informations selon son profil ;
- un **espace vidéo en page d'accueil** comportant une sélection de vidéos avec un accès direct vers notre Web TV pour en visionner davantage ;
- une **partie bibliothèque complète** permettant de parcourir l'ensemble des publications y compris les documents budgétaires, les recueils des actes administratifs et les comptes rendus des comités syndicaux qui seront dorénavant accessibles directement sur le site internet.

Le nouveau **site internet développé en responsive design**, c'est-à-dire permettant d'être consulté confortablement quel que soit le support (ordinateur, smartphone, tablette).

Pour découvrir le nouveau site internet : <https://sifurep.com/>



LE CONTRAT DE DÉLÉGATION POUR LE SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Une offre funéraire contrôlée à coût maîtrisé

QUI FAIT QUOI ?

En 1905 le service extérieur des pompes funèbres, soit l'organisation des obsèques (hors cérémonies religieuses), est confié aux communes.

La loi du 8 janvier 1993 supprime le monopole communal des pompes funèbres et donne aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Néanmoins les communes peuvent continuer d'assurer le service extérieur des pompes funèbres.

106 d'entre elles, en Île-de-France, ont délégué cette possibilité au **SIFUREP**.

En tant qu'autorité concédante, le **SIFUREP** a lancé une procédure de délégation de service public confiée à l'opérateur **OGF**. Les familles s'adressent à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix, mais peuvent bénéficier, si elles le souhaitent, des conditions de tarifs préférentiels* négocié par le **SIFUREP** avec **OGF** pour une durée de 4 ans.

*le contrat actuel court du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

PROCÉDURE ET TARIF D'ADHÉSION

L'adhésion d'une commune au syndicat se déroule selon les modalités suivantes, conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales :

- 1 La collectivité candidate doit prendre une délibération favorable à l'adhésion au **SIFUREP**.
- 2 Cette délibération doit être transmise en préfecture et au Syndicat.
- 3 Le comité syndical du **SIFUREP** se prononce sur cette adhésion.
- 4 La délibération du comité syndical est notifiée aux adhérents du Syndicat. Chacun des adhérents doit ensuite se prononcer sur l'adhésion dans un délai de trois mois. Celle-ci est acquise sous réserve que la majorité qualifiée des adhérents se prononce favorablement. À défaut de délibération dans ce délai, de la part des adhérents, l'adhésion est réputée favorable.
- 5 L'adhésion est ensuite définitivement prononcée par arrêté interpréfectoral.



0.05270 €

PAR HABITANT ET PAR AN



1 264 € / AN

EXEMPLE POUR UNE COMMUNE
DE 24 000 HABITANTS

QUELS AVANTAGES POUR LES FAMILLES ET LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ?

Des tarifs négociés

Les tarifs grand public, pour les familles des villes qui ne sont pas adhérentes au **SIFUREP**, sont supérieurs de 8,11% aux tarifs préférentiels : 1 518 € TTC pour une crémation et 1 905 € TTC pour une inhumation.

Ces forfaits comprennent l'organisation et la préparation des obsèques, le convoi avec corbillard et chauffeur, les porteurs, un maître de cérémonie, le cercueil, le capiton, l'emblème. à noter que ces forfaits ne comprennent pas : le transport de corps avant mise en bière et le séjour en chambre funéraire.

Les familles peuvent ainsi comparer avec les devis d'autres opérateurs et accéder à une offre à coût maîtrisé.

- la gratuité des obsèques des enfants de moins d'un an et la prise en charge à 50% des frais d'obsèques pour les enfants de moins de seize ans.
- la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du CCAS*

*Centre Communal d'Action Sociale.



QUELS CONTRÔLES ?

Le **SIFUREP** sur la base des tarifs qu'il a négocié avec le délégataire, s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, avec qualité et souci d'égalité de traitement.

Le délégataire a l'obligation de rendre compte, chaque année, pendant toute la durée de la délégation, des prestations délivrées aux familles sur l'ensemble du territoire des collectivités adhérentes.

Le **SIFUREP** exerce également un contrôle grâce à des enquêtes mystère dans les agences **PFG*** via un organisme indépendant. Ces enquêtes évaluent la qualité du service rendu, le respect des procédures avec notamment l'information faite sur l'offre tarifaire du **SIFUREP** auprès des familles éligibles.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour que les familles puissent bénéficier des offres proposées par le Service Extérieur des Pompes funèbres du **SIFUREP** il faut réunir les conditions cumulatives suivantes :

- le défunt doit être domicilié sur le territoire d'une commune adhérente au **SIFUREP** ;
- le défunt doit être décédé sur le territoire d'une commune adhérente au **SIFUREP** ou sur la ville de Paris ;
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire d'une commune adhérente au **SIFUREP** ou sur la ville de Paris ;
- la cérémonie, la crémation ou l'inhumation doivent se dérouler sur le territoire d'une commune adhérente au **SIFUREP**.

Ces conditions cumulatives expliquent l'importance de la continuité territoriale du territoire couvert par le **SIFUREP** : plus de communes contigües sont adhérentes au **SIFUREP**, plus un grand nombre de familles peuvent bénéficier des conditions tarifaires proposées par le syndicat. Il arrive que des administrés d'une commune adhérente décèdent dans un établissement de santé d'une commune limitrophe non adhérente : les conditions cumulatives ne sont alors malheureusement pas remplies.

Le **SIFUREP** actualise et édite chaque année, un encart des tarifs funéraires qui précise et explique le prix des prestations qui doivent être proposées aux familles endeuillées sur les communes adhérentes au **SIFUREP**. Ce document est mis à disposition des communes et d'OGF pour pouvoir le diffuser auprès des familles qui se rendent dans les services d'état civil et dans les agences PFG*

*nom commercial d'OGF

LES ÉQUIPEMENTS FUNÉRAIRES



*Des établissements au plus près
des besoins des familles*

Le SIFUREP gère sept contrats de délégation de service public d'équipements de proximités, dont 5 crématoriums et 2 chambres funéraires.

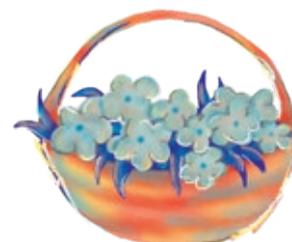
En tant qu'autorité concédante pour ces équipements, le **SIFUREP** établit le cahier des charges qui définit le contenu et les conditions d'exécution du service au sein de ces équipements, choisit les délégataires qui ont pour mission d'exploiter ces équipements et a en charge le contrôle de leurs activités, dans le respect d'un service public funéraire de proximité de qualité.

LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

Les chambres funéraires sont des équipements qui accueillent les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation. Elles comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et le recueillement.

La chambre funéraire de Nanterre dont la convention de concession a été attribuée à OGF en 2007 pour une durée de 22 ans, a vu son activité augmenter de **+ 4,7 % en 2020** avec **1 724 admissions**.

La chambre funéraire de Montreuil dont la convention de concession a été attribuée à OGF en 2008 pour une durée de 22 ans, a vu son activité augmenter de **+ 2,4%** avec **842 admissions en 2020**.





LES CIMETIÈRES

La gestion des cimetières demande une grande technicité dans le domaine funéraire, mais aussi environnemental, patrimonial, informatique dans un contexte de ressources contraintes pour les collectivités locales. Aussi, le **SIFUREP** leur propose plusieurs solutions :

- le transfert de compétence dite « cimetières » : la collectivité délègue alors la gestion et la valorisation de cet équipement au **SIFUREP** . L'avantage d'un tel transfert c'est de bénéficier d'une expertise dans le domaine très spécifique qu'est le funéraire, tout en gardant la maîtrise de cet équipement public de proximité. La Ville de Villetaneuse est, à cette date, la seule commune ayant confié la gestion de son cimetière communal au **SIFUREP** ;
- la convention de coopération : le **SIFUREP** agit auprès de la collectivité à sa demande en tant que conseil-expert sur un ou plusieurs sujets déterminés.

Depuis 2010, le **SIFUREP** a signé une convention de partenariat avec le syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles (SICJ) à Villetaneuse. Le **SIFUREP** assure, pour le compte du SICJ, l'administration, les ressources humaines, ainsi que la gestion financière et celle des travaux entrepris dans le cadre de la rénovation de cet équipement conçu par l'architecte et urbaniste Robert Auzelle et qui est classé patrimoine remarquable du 20^e siècle. Une démarche environnementale a été mise en place pour l'entretien de ce site paysager de 20,5 hectares et il bénéficie d'un important programme de valorisation de son patrimoine avec des travaux pluriannuels de rénovation du bâti comprenant un cimetière traditionnel et paysager, un jardin du souvenir, un columbarium, un crématorium et une chambre funéraire.

- la centrale d'achat et l'expertise funéraire (voir partie consacrée au sujet).



LES ÉQUIPEMENTS FUNÉRAIRES

LES CRÉMATORIUMS

Les crématoriums sont les établissements où sont incinérés les corps des défunts. Ils comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et recueillement. Ils disposent tous d'un jardin du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place. Pour répondre à l'augmentation des demandes de crémation, le syndicat a négocié des contrats de délégation de service public pour la construction et l'exploitation de plusieurs équipements géographiquement répartis en Île-de-France et satisfaire ainsi le mieux possible ce besoin.



Le crématorium du Mont-Valérien à Nanterre dont la convention de **concession** a été attribuée **en 1997 à la société OGF**, est en activité depuis 1999. Cet équipement géré par une équipe de **4 personnes** a bénéficié **d'importants travaux d'agrandissement et de mise aux normes en 2014**.

2 295 CRÉMATIONS EN 2020
+24% PAR RAPPORT À 2019

Le crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil dont la convention de **concession** a été attribuée **en 2000 à la société G2F**, est en activité depuis 2002. Cet équipement est géré par une équipe de **5 personnes**.

1 719 CRÉMATIONS EN 2020
+13.5% PAR RAPPORT À 2019



Le crématorium du Parc à Clamart, dont la convention de **concession** a été attribuée **en 2004 à la société OGF**, est en activité depuis 2007. Cet équipement est géré par une équipe de **3 personnes à temps complet et de 2 à temps partiel**.

2 178 CRÉMATIONS EN 2020

+11.7 % PAR RAPPORT À 2019



Le crématorium de Champigny-sur-Marne, dont la convention de **concession** a été attribuée **le 1^{er} octobre 2005 à la SEM funéraire de la ville de Paris**, est en fonctionnement depuis mars 2007. Cet équipement est géré par **4 personnes**.

1 770 CRÉMATIONS EN 2020

+22.2 % PAR RAPPORT À 2019



Le crématorium de Montfermeil dont la convention de **concession** a été attribuée en **février 2018 à OGF**, qui a eu la mission d'effectuer **d'importants travaux de rénovation inaugurés en octobre 2019**.

1 452 CRÉMATIONS EN 2020

+26 % PAR RAPPORT À 2019

À SAVOIR

DANS LES CRÉMATORIUMS DU SIFUREP :

- le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public ;
- toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder aux services de l'équipement ;
- ils disposent tous d'une ou de plusieurs salles de cérémonie ;
- la famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse ;
- le personnel du crématorium peut assurer à la demande de la famille une cérémonie d'adieu simple, gratuitement ;
- la législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium (dont 3 mois gratuitement), le temps de décider du lieu de destination des cendres ;
- des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année en période de la Toussaint. Ces « Temps de mémoire » ou « journées du souvenir » proposent aux familles qui ont perdu un proche dans l'année et choisi la crémation, un moment privilégié de recueillement civil et collectif.

Les familles sont nombreuses à y participer et à apprécier les gestes symboliques proposés : apport d'un objet personnel, lecture de textes, citation des noms des défunts. Un environnement musical permet à chacun de se remémorer le souvenir des disparus.

L'ACCOMPAGNEMENT AUX COLLECTIVITÉS

*Une expertise et des études
pour éclairer les décisions*

Le SIFUREP met à la disposition des collectivités adhérentes : élus, services d'état civil et conservateurs de cimetières, son expertise dans le domaine juridique. Il peut ainsi répondre à toute question qui lui est adressée par mail, téléphone, ou courrier, portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.



« Il faut saluer le travail qui a été fait avec les élus, les services d'état civil et le SIFUREP où l'on a su prendre les décisions qui ne nous étaient pas imposées, mais qui nous semblaient être les décisions les plus appropriées pour à la fois ménager l'accompagnement et à la fois améliorer nos capacités d'accueil dans nos structures. »

Jean-Antoine GOURINAL

Directeur des crématoriums
et de l'environnement OGF

Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

Par ailleurs, plusieurs outils sont mis à la disposition des collectivités pour les accompagner :

LE GUIDE DES OBSÈQUES

Il s'agit d'un support d'information régulièrement actualisé et mis à disposition des communes adhérentes, et plus particulièrement des services d'état civil et des cimetières, pour informer les familles sur les démarches funéraires à effectuer lors d'un décès. Ce guide est mis gratuitement à disposition, sur demande et est également accessible sur le site internet : sifurep.com

L'ENQUÊTE ANNUELLE

L'enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes pour connaître les tarifs des concessions, les taxes funéraires, les travaux dans les cimetières, la destination des cendres. Les résultats sont accessibles sur le site internet : sifurep.com



LE COLLOQUE ANNUEL

Malgré les restrictions sanitaires, le **SIFUREP** a fait le choix volontaire de maintenir l'édition 2020-2021 du colloque, en le proposant uniquement en distanciel. Sous le titre « **Funéraire et avenir : comment apprendre à vivre avec la crise sanitaire ?** », la 13^e édition du colloque du **SIFUREP** qui s'est tenue le 26 janvier 2021 a permis de faire le point avec une grande diversité d'intervenants sur la crise sanitaire, ses conséquences pour les professionnels et les familles endeuillées.

L'objectif a été d'offrir aux participants un partage d'informations et de réflexion sur les conséquences de la crise sanitaire, pour les professionnels et les familles endeuillées.

Une mise en perspective a été conduite pour réfléchir à l'après période de l'épidémie, ses conséquences sur l'organisation et le fonctionnement de la filière funéraire.

Le public pouvait ainsi assister au colloque en direct, le 26 janvier 2021 sur **sifurep.tv**, mais aussi bénéficier du replay de près de 2h30 d'émission structurée en 2 tables rondes, avec une grande diversité d'intervenants et dont le replay est disponible sur : **sifurep.tv**



UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Pendant la crise **Covid-19** le maintien de la relation de proximité avec les villes adhérentes a été une priorité. Les équipes du Syndicat ont eu à expliciter le cadre juridique et des solutions opérationnelles ont été proposées aux collectivités : 300 consultations funéraires ont été réalisées entre février et mai 2020 (contre 200 pour la totalité de l'année 2019). Les questions ont porté sur tous les aspects du fonctionnement du service public funéraire et de l'impact de la crise sur la gestion des cimetières et des équipements funéraires.

Le **SIFUREP** a également organisé une web-conférence le 21 avril 2020, à laquelle une quarantaine de collectivités a participé pour obtenir des éclairages et précisions sur la réglementation liée au **virus Covid-19**, très évolutive durant cette période.



*« Dans ces moments difficiles, les rapports humains sont importants, nous nous sommes adaptés pour largement répondre à ces sollicitations.(...) Il y'a eu des modifications, parfois même des contradictions sur les informations données, de ce point de vue-là un syndicat comme le **SIFUREP** a joué un rôle très important, car il avait à la fois ce dialogue avec les opérateurs funéraires, mais aussi ce retour d'information sur la situation dans les villes. Le partage d'information et de réponse à apporter aux services d'état civil sur l'évolution de la loi et des pratiques par le **SIFUREP** a été très utile. »*

Christian METAIRIE

Maire d'Arcueil,
1^{er} Vice-Président du SIFUREP



*« Dans une période de crise, il était essentiel qu'il n'y ait pas une concurrence entre les différents équipements pour une meilleure gestion. Le **SIFUREP** a joué ce rôle de coordination au niveau des différents gestionnaires d'équipement de crémation, nous avons donc des réunions toutes les semaines pour étudier quelles étaient les mesures pour accueillir les familles. »*

Cendrine CHAPEL

Directrice générale des services funéraires
de la ville de Paris

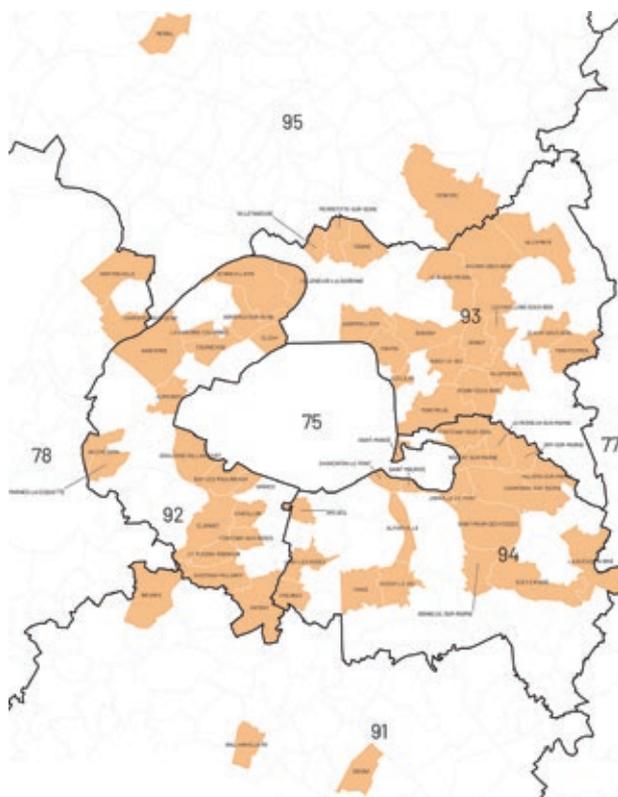
LA CENTRALE D'ACHAT

*Un outil de mutualisation
pour simplifier la gestion et maîtriser les coûts*

Pour accompagner les collectivités dans leur gestion des cimetières, les exigences légales, l'évolution des pratiques funéraires, des rites et des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux, le SIFUREP a créé en 2012 une centrale d'achat. L'objectif de cet outil de mutualisation est d'aider les communes dans leur gestion des cimetières et maîtriser les coûts grâce à des achats mutualisés et négociés.

LES AVANTAGES DE LA CENTRALE D'ACHAT

- une expertise technique et juridique du **SIFUREP** (les adhérents délèguent la procédure de passation des marchés à des experts du funéraire) ;
- une mutualisation sur les prix et les services associés ;
- une offre à la carte grâce à une diversité de marchés qui peuvent être sollicités selon les besoins ;
- une intervention technique confiée à des professionnels du secteur (entreprises spécialisées dans le domaine du funéraire) ;
- des services d'information, de veille et d'accompagnement ;
- à la faveur de la force du réseau formé par le **SIFUREP** et ses communes adhérentes, les services proposés habituellement réservés à de grandes entités sont **adaptés à toutes les communes** tout en préservant les spécificités de chacune ;
- des marchés clés en main qui permettent à la collectivité de se concentrer sur ses projets ;
- une relation de proximité et de qualité avec un interlocuteur unique **SIFUREP** et un **partage d'expériences entre adhérents**, notamment lors d'une demi-journée annuelle d'information et d'échanges dédiée à l'actualité des marchés, l'identification de potentiels nouveaux besoins et le partage d'expériences avec les utilisateurs. En 2020 cette rencontre a eu lieu le 28 janvier.



65 collectivités

ONT SOUSCRIT À LA CENTRALE D'ACHAT.

DES SERVICES À LA CARTE

15 marchés sont disponibles pour répondre à des besoins nombreux et diversifiés :

- nettoyage et entretien des cimetières ;
- gestion des espaces verts ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des cimetières ;
- maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des cimetières ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration du patrimoine ;
- reprise et mise en œuvre d'un logiciel cimetière ;
- assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information des cimetières ;
- assistance relative à l'élaboration d'un plan de reprise de sépultures ;
- reprise administrative de sépultures (échues et abandonnées).

LE SIFUREP AJOUTE CHAQUE ANNÉE DE NOUVEAUX MARCHÉS.

- transport des corps des personnes décédées de mort naturelle à leur domicile que les communes doivent désormais prendre en charge ;
- audit sur l'organisation des cimetières.

PROCÉDURE D'ADHÉSION

La convention d'adhésion est adressée par le **SIFUREP** à la collectivité demandeuse, accompagnée d'un modèle de délibération et d'un rapport de présentation de la centrale d'achat.

Le conseil municipal envoie au **SIFUREP** la convention en 2 exemplaires signés, accompagnés de la délibération du conseil municipal.

Le Président du **SIFUREP** signe la convention ; un exemplaire est retourné à la collectivité.

La collectivité peut alors souscrire aux marchés du **SIFUREP** qu'elle sollicite à la carte, selon ceux auxquels elle a souscrit, par bons de commande adressés au titulaire du marché.



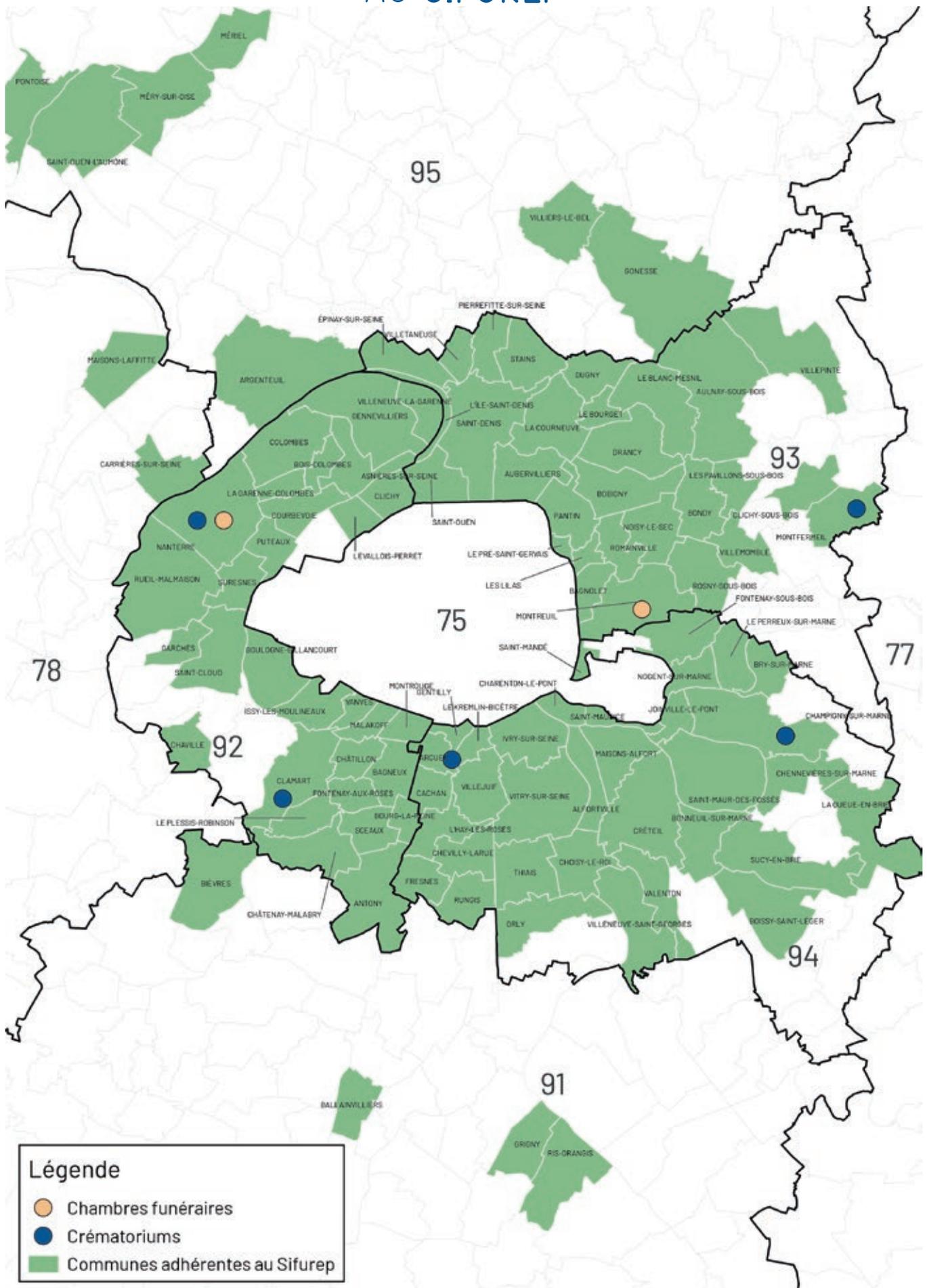
Coûts

964,39 € /AN + 481,75 €
PAR MARCHÉ SOUSCRIT.

Pendant la crise sanitaire liée au COVID-19, un contact régulier a été établi avec les entreprises prestataires de la centrale d'achat afin d'évaluer leur capacité à mener à bien leurs activités dans le contexte réglementaire et sanitaire exceptionnel. Des programmes de reprise de sépultures ont pu être conduits dans une dizaine de cimetières de communes du SIFUREP.

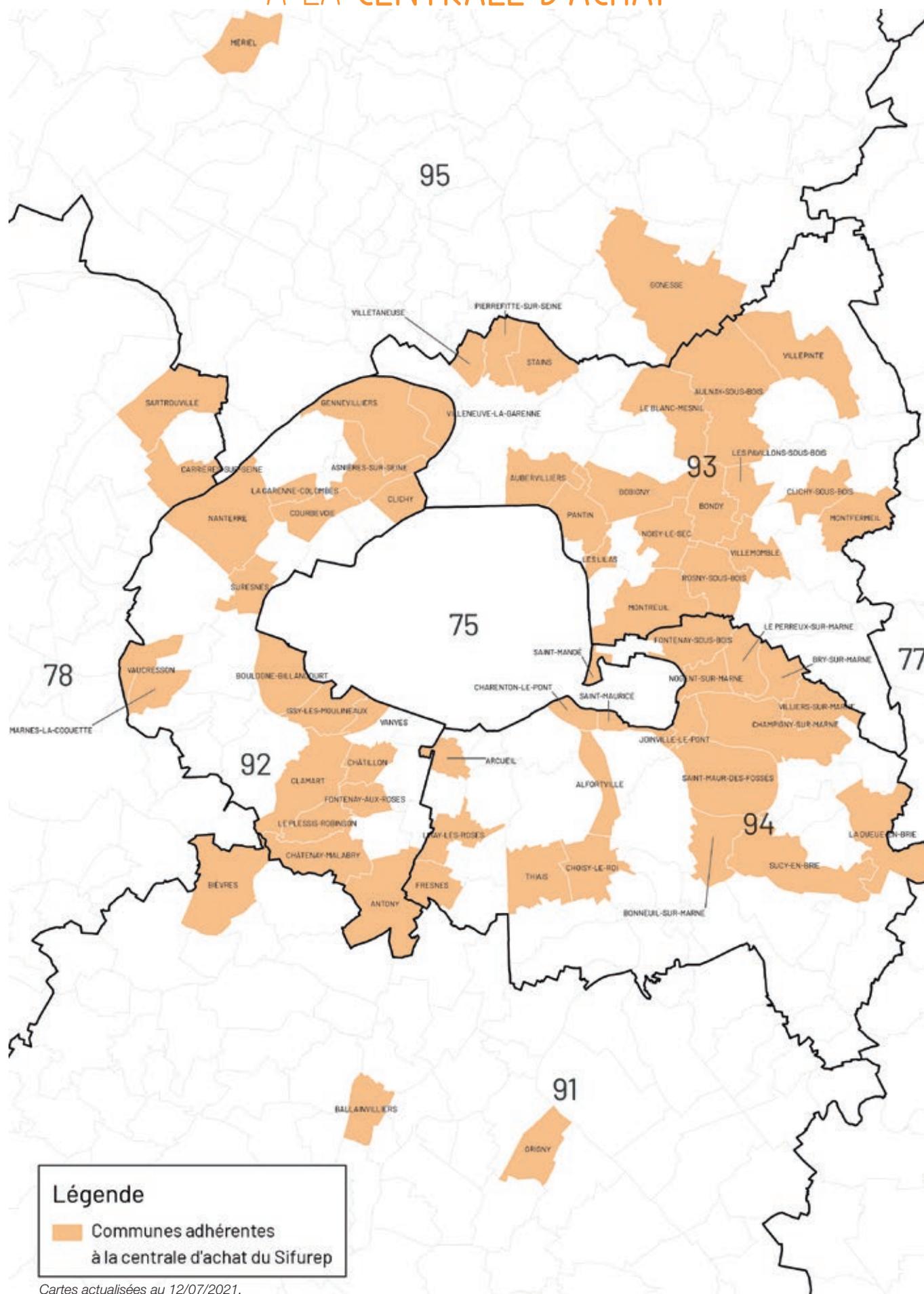
LES COLLECTIVITÉS

AU SIFUREP



ADHÉRENTES

À LA CENTRALE D'ACHAT



LISTE DES DÉLÉGUÉS

(AU 06/09/2021)

 Délégué(e) titulaire

 Délégué(e) suppléant(e)

 Membre du bureau

ALFORTVILLE

-  Serge FRANCESCHI
(Conseiller municipal)
-  Genevière CHARPANTIER

ANTONY

-  Christiane ENAME
-  Isabelle ROLLAND

ARCUEIL

-  Christian METAIRIE
(Maire)
-  Maryvonne ROCHETEAU-LEGOURD

ARGENTEUIL

-  Tania de AZEVEDO
-  Nadir SLIFI

ASNIÈRES-SUR-SEINE

-  Sylvie MEYNARD
-  Danielle GUETTE

AUBERVILLIERS

-  José LESERRE
-  Véronique DAUVERGNE

AULNAY-SOUS-BOIS

-  Chantal MOREAU
-  Fouad EL KOURADI

BAGNEUX

-  Alain LE THOMAS
-  Fanny DOUVILLE

BAGNOLET

-  Brahim AKROUR
-  Edith FELIX

BALLAINVILLIERS

-  Daniel BOULLAND
-  Elizabete VICENTE MAMEDE

BIÈVRES

-  Paul PARENT
-  Anne PELLETIER-LE BARBIER

BOBIGNY

-  Jean-François HIRSCH
-  Évelyne PLANTE

BOIS-COLOMBES

-  Gilles CHAUMERLIAC
-  Cédric KLEIN

BOISSY-SAINT-LÉGER

-  Éveline NOURY
(1^{ère} Maire-adjointe)
-  Michel BARTHES

BONDY

-  Farid BELKEBIR
-  Haciba NEMDALI

BONNEUIL-SUR-MARNE

-  Sandra BESNIER
-  Boumedine BEMMOUSSAT

BOULOGNE-BILLANCOURT

-  Michel AMAR
-  Philippe MARAVAL

BOURG-LA-REINE

-  Virginie BARBAUT
-  Sylvie COURTOIS

BRY-SUR-MARNE

-  Rodolphe CAMBRESY
-  Chrystel DERAY

CACHAN

-  Robert ORUSCO
-  Denis HERCULE

CARRIÈRES-SUR-SEINE

-  Daniel MARTIN
-  Aline SAILLAND

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

-  Laurent JEANNE
-  Évelyne SAILLAND

CHARENTON-LE-PONT

-  Valérie LYET
-  Chantal LEHOUT-POSMANTIER

CHÂTENAY-MALABRY

-  Patrick DESSEN
-  Gilles DEBROSSE

CHÂTILLON

-  Nicole MENDY
-  Stéphane JACQUOT

CHAVILLE

-  Hervé LIÈVRE
-  Marc GIRONDOT

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

-  Jean-François FABRE
-  Christine COURTOIS

CHEVILLY-LARUE

-  Hermine RIGAUD
-  Barbara LORAND-PIERRE

CHOISY-LE-ROI

-  Vasco COELHO
-  Marina BRULANT

CLAMART

-  Jean MILCOS
(Conseiller municipal)
-  Marie-Laure COUPEAU

CLICHY-LA-GARENNE

-  Agnès DELACROIX
-  Michaël ALBOU

CLICHY-SOUS-BOIS

-  Marie-Florence DEPRINCE
-  Samira TAYEBI

COLOMBES

-  Fatoumata SOW
-  Manjulaa UDANTHI NARAHENPITAGE

COURBEVOIE

-  Jacques KOSSOWSKI
(Maire)
-  Marie-Pierre LIMOGÉ

CRÉTEIL

-  Michel WANNIN
-  Alain DUKAN

DRANCY

-  Romain DACHIVILLE
-  Merzouba COCOZZA

DUGNY

-  Michel CLAVEL
-  Martine BRASSEUR

ÉPINAY-SUR-SEINE

-  Samira YAZIDI
(Conseillère municipale)
-  Farid BENYAHIA

FONTENAY-AUX-ROSES

-  Cécile COLLET
-  Jean-Claude PORCHERON

FONTENAY-SOUS-BOIS

-  Loïc DAMIANI
-  Clémence AVOGNON ZONON

FRESNES

-  Christian CARISTAN
-  Rachida SADANE

GARCHES

-  Solène ALLANIC
-  Grégoire VERSPIEREN

GENNEVILLIERS

-  Isabelle MASSARD
-  Laurent NOËL

GENTILLY

-  Fatah AGGOUNE
(1^{er} Maire-adjoint)
-  Nadine HERRATI

GONESSE

-  Jean-Michel DUBOIS
-  Rachid TOUIL

GRIGNY

-  Philippe RIO
-  Pascal TROADEC

ISSY-LES-MOULINEAUX

-  Etienne BERANGER
-  Christine HELARY-OLIVIER

IVRY-SUR-SEINE

-  Méhadée BERNARD
-  Guillaume SPIRO

JOINVILLE-LE-PONT

-  Hélène DECOTIGNIE
-  Laurent OTTAVI

LA COURNEUVE

-  Bacar SOIHILI
-  Julien BAYARD

LA GARENNE-COLOMBES

-  Sébastien RIVET
-  Nathalie BRONDEAU

LA QUEUE-EN-BRIE

-  Philippe MOUCHARD
-  Marie-Claude GAY

LE BLANC-MESNIL

-  Emily-Johana PANTIC
-  Jean-Philippe RANQUET
(Maire)

LE BOURGET

-  Laura PETREQUIN
-  Valéry VANNEREUX

LE KREMLIN-BICÊTRE

- 🟢 Jacques HASSIN
- 🟡 Véronique GESTIN

LE PERREUX-SUR-MARNE

- 🟡 Eric COUTURE
(Maire-adjoint)
- 🟡 Pierre BUGEJA

LE PLESSIS-ROBINSON

- 🟢 Marc SIFFERT-SIRVENT
- 🟡 Cyril PECRIAX

LE PRÉ SAINT-GERVAIS

- 🟢 Jean-Abel PECAULT
- 🟡 Mohammed YENBOU

LES LILAS

- 🟡 Christian LAGRANGE
(Conseiller municipal)
- 🟡 Patrick BILLOUET

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

- 🟢 Chantal TROTTE
- 🟡 Sabrina ASSAYAG

LEVALLOIS-PERRET

- 🟢 Martine ROUCHON
- 🟡 Valérie FOURNIER

L'HAY-LES-ROSES

- 🟢 Bernard DUPIN
- 🟡 Katherine GAVRIL

L'ÎLE-SAINT-DENIS

- 🟢 Alain FRANÇOIS
- 🟡 Philippe BROCHARD

MAISONS-ALFORT

- 🟡 Claire DELESSARD
(Conseillère municipale)
- 🟡 Jean-Luc CAEDDU

MAISONS-LAFFITTE

- 🟢 Marie-Liesse SALIN
- 🟡 Ingrid COUTANT

MALAKOFF

- 🟢 Dominique TRICHET-ALLAIRE
- 🟡 Jocelyne BOYAVAL

MÉRIEL

- 🟢 Christophe CHAMBELIN
- 🟡 Laurence BOUVILLE

MERY-SUR-OISE

- 🟢 Patrice RENARD
- 🟡 Bernard RIO

MONTFERMEIL

- 🟢 Laurent CHAINEY
- 🟡 Nafi SIBY

MONTREUIL

- 🟢 Florian VIGNERON
- 🟡 Michelle BONNEAU

MONTROUGE

- 🟢 Liliane GRAINE
- 🟡 Patrick XAVIER

NANTERRE

- 🟡 Hassan HMANI
(Conseiller municipal)
- 🟡 Nadine ALI

NOGENT-SUR-MARNE

- 🟢 Pascale MARTINEAU
- 🟡 Juliette LE RUYER-FOURNIER

NOISY-LE-SEC

- 🟢 Albert PRISSETTE
- 🟡 Jean-Luc LE COROLLER

ORLY

- 🟢 Thierry ATLAN
- 🟡 Dahmane BESSAMI

PANTIN

- 🟢 Rida BENNEDJIMA
- 🟡 Sonia GHAZOUANI-ETTIH

PIERREFITTE-SUR-SEINE

- 🟢 Guy JOUVENELLE
- 🟡 Françoise MIRET

PONTOISE

- 🟢 Armelle LEGRAND-ROBERT
- 🟡 Annick FERRE

PUTEAUX

- 🟡 Bernard GAHNASSIA
(Maire-adjoint)
- 🟡 Anne-Laure LEBRETON

RIS-ORANGIS

- 🟢 Marcus M'BOUDOU
- 🟡 Véronique GAUTHIER

ROMAINVILLE

- 🟢 Sofia DAUVERGNE
- 🟡 Nathalie GAUMONDY

ROSNY-SOUS-BOIS

- 🟢 Ninette SMADJA
- 🟡 Danièle MAILLOT

RUEIL-MALMAISON

- 🟢 Ghania KEMPF
- 🟡 Jean-Simon PASADAS

RUNGIS

- 🟢 Antoine MORRELI
- 🟡 Philippe BENISTI

SAINT-CLOUD

- 🟢 Sacha GAILLARD
- 🟡 Jean-Christophe PIERSON

SAINT-DENIS

- 🟢 Christophe PIERCY
- 🟡 Alice RONGIER

SAINT-MANDÉ

- 🟢 Julien WEIL
- 🟡 Tiffany CULANG

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

- 🟢 Jacqueline VISCARDI
- 🟡 Aurélien PREVOT

SAINT-AURICE

- 🟢 Dominique DUROSELLE
- 🟡 Cédric DAMIEN

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

- 🟢 Roland MAZAUDIER
- 🟡 Marie-Claude CLAIN

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

- 🟢 Emna SGHAÏER
- 🟡 Xavier DUPLOUY

SCEAUX

- 🟢 Numa ISNARD
- 🟡 Claire VIGNERON

STAINS

- 🟢 Nabila AKKOUCHE
- 🟡 Mathieu DEFREL

SUCY-EN-BRIE

- 🟢 Cédric MUSSO
- 🟡 Anne-Marie BOURDINAUD

SURESNES

- 🟡 Stéphane PERRIN-BIDAN
(Conseiller municipal)
- 🟡 Pierre PERRET

THIAIS

- 🟢 Guylaine TORCHEUX
- 🟡 Christian LE BOT

VALENTON

- 🟢 Hasana SADIKI
- 🟡 Kamel BELKHIRI

VANVES

- 🟢 Xavier LEMAIRE
- 🟡 Marta GRZESIAK

VILLEJUIF

- 🟢 Gilbert CHASTAGNAC
- 🟡 Maxime PLUSQUELLEC

VILLEMOMBLE

- 🟢 Jovan AVRAMOVIC
- 🟡 Françoise POLONI

VILLENEUVE-LA-GARENNE

- 🟢 Sandrine HERTIG
- 🟡 Fatima AAZIZ

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- 🟢 Bernardina ALVES DA SILVA
- 🟡 Naoual EL OUAHTA

VILLEPINTÉ

- 🟢 Christine PERRON
- 🟡 Zhigiao Jacques YANG

VILLETANEUSE

- 🟢 Danielle MARMIGNON
- 🟡 Majide AMMADE

VILLIERS-LE-BEL

- 🟢 Faouzi BRIKH
- 🟡 Térésa EVERARD

VITRY-SUR-SEINE

- 🟢 Ludovic LECOMTE
- 🟡 Rachida KABBOURI



SIFUREP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
FUNÉRAIRE
DE LA RÉGION PARISIENNE